

MUNICIPALITÉ DE SHANNON
M.R.C. de La Jacques.-Cartier
Province de Québec

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre Communautaire Shannon lundi, le 7 juin 2010 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Était présent : le Maire Clive Kiley, et conseillers Bernard Gagné, Claude Lacroix, Mario Lemire, Lucie Laperle, Sophie Perreault et Stéphane Hamel formant quorum et présidé par le Maire.

100-06-10 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire *QUE* l'ordre du jour soit adopté avec ajouts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

101-06-10 *CONSIDÉRANT* le dépôt et la lecture du projet des états financiers pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2009 préparé par les vérificateurs, PriceWaterhouseCoopers ;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers de la Municipalité démontrent que l'année se termine avec un déficit consolidé des dépenses sur les revenus de 282 776.\$;

CONSIDÉRANT QUE le projet des états financiers est fidèle aux livres de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé et préparé par les vérificateurs, PriceWaterhouseCoopers, les états financiers de la Municipalité pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

102-06-10 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* le procès verbal de la séance tenue le 3 mai 2010 soit adopté avec corrections.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le rapport des permis de construction et lotissement du mois de mai 2010 a été déposé et reconnu par le Conseil.

CONSULTATION Les dérogations mineures DM10-117, -118, -119 et -120 sont en consultation publique. Mme Sophie Perreault, conseillère responsable de l'urbanisme, explique l'objectif des demandes.

103-06-10 *CONSIDÉRANT* la demande de dérogation mineure #DM0-117 déposée par Construction Mario Venne Inc., propriétaire du lot #401-45 situé au 112 rue du Parc, zone #49H ;

103-06-10

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour effet de construire un garage détaché de 7,92 x 9,14 m implanté à 4,81 m du bâtiment principal, à 2,0 m de la ligne latérale et empiétant 2,0 m en cour avant alors que le règlement de zonage #273, article 7.2.3.5, paragraphes 1 et 2 stipulent une marge minimale de 5,0 m du bâtiment principal et de 4,0 m de la ligne latérale et que les articles 7.1.4 et 9.2 décrètent les constructions permises en cour avant ;

CONSIDÉRANT QUE la refonte des règlements d'urbanisme prévoit des normes plus souples, 2 m de la ligne latérale et arrière et à 3,0 m d'un bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation, tel que déposé, de la présente demande de dérogation mineure #DM10-117 ;

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure #DM10-117.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

104-06-10

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure #DM0-118 déposée par M. Marc Gagnon, propriétaire du lot #422-26 situé au 34 rue Grogan, zone #42H ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour effet d'agrandir le bâtiment principal afin d'ajouter l'usage d'un logement d'appoint implanté à 5,07 m de la ligne avant secondaire alors que le règlement de zonage #273, article 6.1.1 et la grille de spécifications stipulent une marge de recul minimale de 10,0 m en cour avant ;

CONSIDÉRANT QUE la refonte des règlements d'urbanisme prévoit des normes plus souples afin de reconnaître une marge de recul à 5 m en cour avant secondaire ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire stipule que l'agrandissement n'aura pas de sous-sol et que, avec l'augmentation du nombre de chambres à coucher, le champ d'épuration et la fosse septique sont à refaire ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation, tel que déposé, de la présente demande de dérogation mineure #DM10-118 ;

104-06-10

CONSIDÉRANT QU'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure #DM10-118.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

105-06-10

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure #DM0-119 déposée par le Développement SBCS Inc., Messieurs Serge Carrier et Sylvain Boisvert, propriétaires des lots #387-9, #387-11P, #387P, #388-11P et #388P situés au bout de la rue de Cork, nouveau développement nommé « rue de Calais », zone #44H ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour effet de cadastrer une nouvelle rue ayant un rond de virage avec terre-plein alors que le règlement de lotissement #185, article 3.1.6 stipule qu'aucune rue comprenant un aménagement permanent en forme de cul-de-sac n'est autorisé et que les terre-pleins sont prohibés ;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil municipal #85-02-2010 acceptant qu'une demande pour un terre-plein au centre du rond de virage puisse être viable ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation, tel que déposé, de la présente demande de dérogation mineure #DM10-119 ;

CONSIDÉRANT QU'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure #DM10-119.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

106-06-10

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure #DM0-120 déposée par M. Douglas Boudreau, propriétaire du lot #267-52 situé au 23 rue Conway, zone #14H ;

106-06-10

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour effet de régulariser un permis de construction de 1997 où l'ancien propriétaire aurait construit un logement principal et deux (2) logements complémentaires alors que le règlement de zonage actuel #273 adopté le 1^e mai 2000, article 2.2.1.1 permet seulement un logement principal et un logement complémentaire dans toutes les zones d'habitation (Ha) ;

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure #DM10-120.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE
MOTION

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par la présente par la conseillère Sophie Perreault qu'elle proposera pour adoption les règlements suivants établissant les normes pour les usages dans la zone 52RF, interdisant les chenils, modifiant les normes d'agriculture et établissant les normes pour l'usage d'écurie :

- #388 : Règlement modifiant le règlement de zonage #273 et sa grille de spécifications afin d'établir les normes de construction pour les usages permis dans la zone 52RF, pour interdire les chenils et modifier les classes d'usages d'agriculture en ajoutant les normes de construction pour les écuries ;
- #389 : Règlement modifiant le tableau à l'article 4.1.1 du règlement de lotissement #185 afin d'établir les normes d'implantation pour les usages permis dans la zone 52RF et les classes d'usages d'agriculture ;
- #390 : Règlement modifiant le règlement #183 relatif aux permis et certificats afin de modifier les dispositions relatives aux conditions préalables à l'émission d'un permis de construction pour les usages permis dans la zone 52RF et les classes d'usages d'agriculture ;
- #391 : Règlement modifiant le règlement #341 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) afin d'assujettir tous les usages permis dans la zone 52RF à ce règlement.

AVIS DE
MOTION

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par la présente par la conseillère Sophie Perreault qu'elle proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil les règlements suivants :

- #392 : Règlement modifiant le règlement de zonage #273 ainsi que la grille des spécifications afin de créer une nouvelle zone numéro « 53RF » à même la zone 05AF afin d'inclure les lots #604 à #610 pour permettre l'usage de chalets de villégiature

#393 : Règlement modifiant le règlement de P.I.I.A. #341 afin d'assujettir la nouvelle zone numéro « 53RF » au règlement de P.I.I.A.

107-06-10

CONSIDÉRANT le règlement de zonage #273 adopté le 1^e mai 2000 et ses amendements ;

CONSIDÉRANT le projet de règlement #388 modifiant le règlement de zonage #273 afin de valider les usages, définitions etc. dans la zone 52RF, interdire les chenils et modifier les usages d'agriculture afin de se conformer au schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT l'avis de présentation dudit projet de règlement #388 donné à la séance régulière du Conseil tenue le 7 juin 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte le premier projet de règlement #388 comme s'il était ici tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, l'échéancier pour le règlement susmentionné ;

ET QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée pour lundi, le 5 juillet 2010 à 19h30 au Centre communautaire de Shannon sis au 75 chemin de Gosford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

108-06-10

CONSIDÉRANT le règlement de lotissement #185 adopté le 6 avril 1992 et ses amendements ;

CONSIDÉRANT le projet de règlement #389 modifiant le règlement de lotissement #185 afin d'établir les normes pour les usages dans la zone 52RF ainsi que les usages d'agriculture ;

CONSIDÉRANT l'avis de présentation dudit projet de règlement #389 donné à la séance régulière du Conseil tenue le 7 juin 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte le premier projet de règlement #389 comme s'il était ici tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, l'échéancier pour le règlement susmentionné ;

ET QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée pour lundi, le 5 juillet 2010 à 19h30 au Centre communautaire de Shannon sis au 75 chemin de Gosford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

109-06-10

CONSIDÉRANT le règlement sur les permis et certificats #186 adopté le 6 avril 1992 et ses amendements ;

CONSIDÉRANT le projet de règlement #390 modifiant le règlement sur les permis et certificats #186 afin d'établir les normes pour la zone 52RF et ajouter les frais pour ces nouvelles normes ;

CONSIDÉRANT l'avis de présentation dudit projet de règlement #390 donné à la séance régulière du Conseil tenue le 7 juin 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte le projet de règlement #390 comme s'il était ici tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, l'échéancier pour le règlement susmentionné ;

ET QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée pour lundi, le 5 juillet 2010 à 19h30 au Centre communautaire de Shannon sis au 75 chemin de Gosford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110-06-10

CONSIDÉRANT le règlement sur les demandes de PIIA #341 adopté le 17 juillet 2006 et ses amendements ;

CONSIDÉRANT le projet de règlement #391 modifiant le règlement sur les demandes de PIIA #186 afin d'assujettir tous les usages permis dans la zone 52RF aux normes d'une demande de P.I.I.A. ;

CONSIDÉRANT l'avis de présentation dudit projet de règlement #391 donné à la séance régulière du Conseil tenue le 7 juin 2010 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte le projet de règlement #391 comme s'il était ici tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, l'échéancier pour le règlement susmentionné ;

ET QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée pour lundi, le 5 juillet 2010 à 19h30 au Centre communautaire de Shannon sis au 75 chemin de Gosford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

111-06-10

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon accorde aux employés de la voirie et des parcs le remboursement total de la facture payée pour l'achat une paire de bottes de sécurité, sans toutefois dépasser le montant maximum alloué comme suit :

employés permanents	200.\$ à chaque année
employés saisonniers	200.\$ aux deux (2) ans

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

112-06-10

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement actuel est échu et que le devis d'appel d'offres de 2007 est en refonte ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise le Coordonnateur des Travaux Publics, M. Jean-François Gargano de procéder à un appel d'offres, par biais de Seao, pour le déneigement avec options 1 an, 2 ans et 3 ans ;

ET QUE conformément au projet de loi 78 « Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux » l'estimation préalable du prix du contrat de déneigement pour l'année 2010/2011 est comme suit :

Contrat 2009/2010	246,680.\$ réel
Hausse au 1 ^e janv. 2010	1,7%, estimé
Kilomètres totaux 2009/2010	46,85 réel Total = <u>250,900.\$</u> estimé

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

113-06-10

CONSIDÉRANT le règlement #385 relatif aux nouveaux développements domiciliaires impliquant de nouvelles infrastructures publiques ;

CONSIDÉRANT la demande de Développement Sylmar Inc., déposée le 22 mars 2010, et le dépôt d'un plan d'avant-projet d'ensemble modifié d'ouverture d'un développement des rues Hodgson, de Clare et O'Hearn ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande le refus, tel que déposé, et recommande la modification du plan d'avant-projet de façon à prolonger la rue Hodgson jusqu'au rond de virage de la rue de Clare, lot 391-3 ;

113-06-10

CONSIDÉRANT QUE le Développement Sylmar Inc., M. Sylvain Boisvert et M. Mario Venne, s'engage, dans sa lettre du 31 mars 2010, à construire la rue Hodgson jusqu'au rond de virage de la rue de Clare sur le lot #391-3 ;

CONSIDÉRANT la résolution #63-04-2010 acceptant en principe, tel que déposé, le plan d'avant-projet du prolongement des rues Hodgson, de Clare et O'Hearn sur les lots 391, 392 et 393 parties ainsi que sur le lot 391-3 ;

CONSIDÉRANT QUE le Développement Sylmar Inc., le 27 mai 2010 demande l'ouverture de la rue Hodgson, Phase I, incluant 13 terrains ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte en principe l'ouverture de la rue Hodgson, Phase I, incluant 13 terrains ;

QUE la Municipalité de Shannon demande au Développement Sylmar Inc. de construire ce développement conformément au règlement #385 relatif aux nouveaux développements domiciliaires ;

QUE la Municipalité de Shannon mandate Me Mario Boilard, notaire pour la signature d'un protocole d'entente dès la réception de l'estimation pour cette phase ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou M. Claude Lacroix, Maire suppléant et Dale Feeney, Directrice Générale ou Germaine Pelletier, Sec.-Trésorière Adjointe soient autorisés à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

114-06-10

CONSIDÉRANT le règlement #385 concernant la réalisation de tout nouveau développement ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire Développement SBCS Inc., Messieurs Serge Carrier et Sylvain Boisvert, a déposé le 12 mai 2010 une demande de prolongement d'un développement domiciliaire de la rue de Calais ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation conditionnelle aux recommandations faisant partie intégrante de la présente ;

CONSIDÉRANT QUE le futur acheteur de la terre de la Succession Joan Conway Kiley, Développement SBCS Inc., a déposé le 27 mai 2010 un plan d'ensemble modifié et le 31 mai 2010 un plan des plaines inondables ainsi qu'un rapport du comportement d'inondation du ruisseau Leddy's Brook ;

114-06-10

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte en principe le plan d'avant-projet du développement domiciliaire de la rue de Calais incluant une nouvelle rue à être nommée et conditionnel aux modifications suivantes :

- 1° que la demande de dérogation mineure pour le lot #8 projeté, hors périmètre, soit déposée dès l'acquisition de la terre ;
- 2° qu'un rond de virage temporaire soit démontré, cadastré et aménagé au bout de la rue de Calais qui vire au nord du développement et qui est hors périmètre ;
- 3° que le rond de virage temporaire soit d'une largeur surdimensionnée comme la nouvelle rue ajoutée sans toutefois qu'un terre-plein y soit construit ;
- 4° et que les deux rues projetées vers la partie de la terre hors périmètre porte chacun un numéro de cadastre distinct afin que lors de la municipalisation, seulement la nouvelle rue projetée portant son propre numéro de cadastre soit municipalisée ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise la signature d'un protocole d'entente avec les futurs propriétaires conformément au règlement #385 ;

QUE Me Mario Boilard, notaire soit mandaté pour la préparation d'un protocole d'entente en conformité aux dispositions du règlement #385 concernant la réalisation de tout nouveau développement domiciliaire ;

QUE Clive Kiley, Maire ou M. Claude Lacroix, Maire suppléant et Dale Feeney, Directrice Générale ou Germaine Pelletier, Sec.-Trésorière Adjointe soient autorisés à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

115-06-10

CONSIDÉRANT le règlement #385 relatif aux nouveaux développements domiciliaires impliquant de nouvelles infrastructures publiques ;

CONSIDÉRANT QUE la firme 2538-5436 Québec Inc. a déposé le 26 mars 2009 une demande modifiée de prolongement de la rue Oak en deux (2) phases ;

CONSIDÉRANT la résolution #65-04-2009 autorisant, tel que déposé, l'ouverture du prolongement de la rue rue Oak en deux phases et autorisant l'ouverture de la Phase I et la rue des Cerisiers, Phase III, incluant 29 terrains ;

115-06-10

CONSIDÉRANT la réception provisoire, reçue le 31 mai 2010, des travaux effectués et la recommandation de municipalisation de la firme d'ingénierie, Dessau Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE le Coordonnateur des Travaux publics, M. Gargano accepte, tel que déposé par la firme d'ingénierie, Dessau Inc., la réception provisoire des travaux effectués, la liste de finalisation des ouvrages ainsi que la liste des déficiences ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte, en principe, la municipalisation de la rue Oak, Phase I et la rue des Cerisiers, Phase III, incluant 29 terrains, comme suit :

- 1° lot #265-94P à partir des lots #265-97/265-134 jusqu'aux lots #265-11/265-124
- 2° lot #266-148 à partir du lot #265-120 jusqu'au #266-131 et de #266-142 jusqu'au #266-144 ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte le plan de rue, tel que déposé et tel que décrit ci-haut pour la municipalisation, qui fait partie intégrante de la présente ;

QUE les conditions au protocole d'entente soit réitéré au contrat d'acquisition, soit :

- 1° le requérant s'engage à amorcer la municipalisation de la rue Oak, Phase II au plus tard à la séance publique du Conseil du mois d'octobre 2011 ;
- 2° le requérant s'engage à faire l'acquisition et la pose d'une enseigne indiquant la problématique des adresses civiques et sera responsable de l'entretien et le maintien de cette enseigne jusqu'à la municipalisation de la phase II ;
- 3° le requérant s'engage à obtenir l'approbation, au préalable, du Coordonnateur des Travaux publics concernant la grandeur et l'endroit de pose de ladite enseigne ;

QUE Me Mario Boilard, notaire soit mandaté pour la préparation d'un contrat d'acquisition de ladite rue, tel que décrit au plan de cadastre qui fait partie intégrante de la présente ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Dale Feeney, Directrice Générale ou Germaine Pelletier, Sec.-Trésorière Adjointe soient autorisés à signer ledit contrat d'acquisition pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

116-06-10

CONSIDÉRANT le règlement #385 relatif aux nouveaux développements domiciliaires impliquant de nouvelles infrastructures publiques ;

CONSIDÉRANT QUE la firme 2538-5436 Québec Inc. a déposé le 25 juillet 2009 une demande de prolongement de la rue des Hirondelles, Phase II et III ;

CONSIDÉRANT la résolution #132-08-2009 autorisant, tel que déposé, l'ouverture du prolongement de la rue des Hirondelles, Phase III, incluant 21 lots ;

CONSIDÉRANT la résolution #39-03-2010 autorisant la municipalisation de la Phase II sans le sentier piétonniers, tel qu'autorisé par la résolution #132-08-2009 ;

CONSIDÉRANT la réception provisoire, reçue le 31 mai 2010, des travaux effectués et la recommandation de municipalisation de la firme d'ingénierie, Dessau Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE le Coordonnateur des Travaux publics, M. Gargano accepte, tel que déposé par la firme d'ingénierie, Dessau Inc., la réception provisoire des travaux effectués, la liste de finalisation des ouvrages ainsi que la liste des déficiences ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte, en principe, la municipalisation du lot #1003-71P soit la rue des Hirondelles, Phase III, incluant 21 terrains à partir des lots #1003-11/1003-52 jusqu'aux lots #1003-59/1003-24 ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte, en principe, la municipalisation du sentier piétonnier entre la rue Landers et le chemin de Gosford, lots #421-118 et #1003-41 ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte le plan de rue, tel que déposé et tel que décrit ci-haut pour la municipalisation, qui fait partie intégrante de la présente ;

QUE Me Mario Boilard, notaire soit mandaté pour la préparation d'un contrat d'acquisition de ladite rue et du sentier piétonnier, tel que décrit au plan de cadastre, qui fait partie intégrante de la présente ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Dale Feeney, Directrice Générale ou Germaine Pelletier, Sec.-Trésorière Adjointe soient autorisés à signer ledit contrat d'acquisition pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE
MOTION

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par la présente par le conseiller Claude Lacroix qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil les règlements suivants :

- #394 : Règlement décrétant la limite de vitesse sur les rues résidentielles de la Municipalité de Shannon et Courcelette à l'exception des rues Roy, Ladas et Rochon (zones scolaires) ainsi que les artères principales
- #396 : Règlement modifiant le Règlement #385 relatif aux nouveaux développements domiciliaires impliquant de nouvelles infrastructures publiques afin de modifier l'annexe « A » concernant les normes techniques à l'exécution des travaux pour modifier l'asphaltage des courbes de rues

AVIS DE
MOTION

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par la présente par le conseiller Stéphane Hamel qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement #395 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement #292 sur la sécurité incendie sur le territoire de la Municipalité de Shannon afin d'ajouter les amendes et frais d'infractions

La liste des correspondances reçues durant le mois de mai 2010 a été déposée et reconnue par le Conseil.

117-06-10

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle que les comptes suivants soient payés :

ABC Luminaire Enr. – luminaires	372.75\$
Acklands Grainger – fournitures	801.99
Adsum – 2 ^e versement – publicité Guide Valcartier.....	846.56
Agence du Revenu – DAS – mois de mai.....	11 549.50
Alain Castonguay – ref : Cyr Ouellet/congrès/administration	1 556.03
Alarme Microcom	293.61
André Viger – réparations – horloge	270.90
Archambault – livres.....	303.98
Atlantis Pompe Ste-Foy – pièces et fournitures.....	375.04
Batteries du Québec – batteries	427.58
Bell Canada.....	2 102.97
Bell Mobilité – cellulaires.....	869.73
Brassardburo – fournitures	301.60
Brigitte Oliver – remboursement – kilométrage	123.30
Buffet St-Emile Inc. – soirée des bénévoles	1 148.35
C.R.S.B.P. – fournitures.....	117.67
Campus Notre-Dame-de-Foy – formation – premier répondant.....	4 097.36
CamTrac Bernières Inc. – entretien – Kubota	257.45
Canac Marquis Grenier – pièces et fournitures	1 044.35
Canex – achat conteneurs à déchets	135.45
Caroline Gagnon – honoraires professionnels – cours de vitrail	330.00
Cash – kilométrage, lettres enregistrées, etc.....	103.39
Centre de Téléphone Mobile – réparations.....	243.81
Centre Mécanique Shannon – réparations et pneus F-150.....	2 159.93
Chronicle Telegraph – annonce – Valcartier Soldiers	290.42
Claude Langlois – kilométrage – cours de premiers répondants	297.00
Clive Kiley – allocation	2 250.00
Commission des Transports Québec – frais – véhicules lourds.....	127.00
Concepts Gingras Inc. – location – toilettes.....	1 354.50
Coopérative agricole de Pont Rouge – nouveau garage.....	2 909.91
CSST – deux constats infraction.....	1 276.00

Dale Feeney – remboursement – café.....	99.96\$
Danny Renaud – remboursement – colloque	326.41
Deschênes & Fils – pièces pour jeux d'eau	2 028.32
Dessau Inc. – honoraires professionnels – Wexford et aqueduc	48 664.21
Dickner Fournitures – lames pour couper l'asphalte.....	590.09
Division Atelier Usinage Capitale –réparations–postes de pompage	8 014.92
Entreprises Trema – balayage des rues	4 111.48
Équipement Lav – location équipement – nouveau garage.....	553.09
F.Q.M. – conférence WEB pour Dale & Germaine	56.44
Fernand Dufresne Inc. – essence	119.20
Gaudreau Environnement Inc. – frais – bac disparu.....	136.52
Gébourg – entretien – lampadaires – deux mois	2 602.90
Germaine Pelletier – deux réunions urbanisme.....	120.00
Gestion D'Achat Ram – fournitures de bureau	599.95
Graphic Al Design – enseignes – Mme King.....	541.80
Graphica Inc. – journal – mai	2 144.90
Groupe Altus – valeur pour espaces verts	400.71
Groupe Ultima Inc. – assurance – bris des machines	108.00
Home Depot – fournitures	33.39
Hydro-Québec	6769.06
Hydro-Québec – éclairage public.....	3 192.44
Hydro-Québec – postes de pompage et compteurs	1 142.12
Impressions Gauvin & Harbour – fournitures	1 754.08
Imprimerie Nicober – laissez-passer pour les parcs	665.96
Jean-François Gargano – remboursement – colloque.....	65.50
Jean-Marc Pageau – contrat & édifices (deux mois)	3 368.01
JES Construction Inc. – nouveau garage.....	174 699.46
L'Outilleur Express Inc. – pièces	156.36
Maison Anglaise – livres.....	291.98
Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf – contribution	1 800.00
Truelle d'Or Inc. – béton – jeux d'eau	2 240.57
Soleil (Le) – abonnement	160.77
Éditions juridiques FD – renouvellement – mises à jour	86.10
Lucie Laperle – allocation.....	750.00
M.R.C. La Jacques-Cartier – service évaluation/quote-part	48 443.24
Marc Gagnon – remboursement ref : Cyr Ouellet.....	499.09
Maria Andueza – lettres enregistrées	105.79
Marius Garon – pièces	226.76
Maxxam – analyses eau.....	1 161.49
Merrill Allard – essence pour voirie et parcs	2 866.92
Métro Excavation Inc. – pierres pour travaux voiries	125.27
Michel Filion, Relieur	54.75
Micheline Vallières – bottes et kilométrage.....	137.57
Midget AAA-ABMC – publicité	100.00
Ministère du Revenu – DAS – fin avril et mai.....	14 379.03
Natrel – eau et crème.....	51.00
Normand Légaré – fournitures – cours de vitrail.....	978.94
Orizon – système de communication	186.47
Ouellet & Leduc – fourniture.....	1 766.27
Pépinière St-Nicolas – arbres de naissance	1 439.16
Pièces d'auto Guill – pièces	76.22
Pierre Vachon – honoraires professionnels	771.85
Pizzeria Paquet – réunion – Winterfest.....	94.25
Plad Equipment Ltd. – pièces – jeux d'eau	80.59
Plania Inc. – honoraires professionnels	4 184.48
Pneux Bélisle Capitale Inc. – pneus pour balais.....	195.73
Pompage Provincial – béton – jeux d'eau.....	1 264.20
Postage-on-call – timbres.....	2 700.00
Postes Canada – Shannon Express	261.61
Presse Commerce – renouvellement – revues.....	232.80
Produits Sany Inc. – fournitures	796.45
Publications CCH – mises à jour.....	246.75
Publicité PRT – plaques de naissance.....	95.94
Quentin Guéripel – ouverture/fermeture train – fin de semaine.....	75.00
Quinc. Co-Op Ste-Catherine – fournitures et pièces	637.53
Quinc. Durand – pièces et fournitures.....	402.66
Réal Huot – pièces pour aqueduc.....	1 353.84
Régie Régionale de Portneuf – bacs à ordures	1 890.00

Registre Fonciers – avis de mutations.....	57.00\$
Réjean Brassard – honoraires professionnels.....	75.00
Renaud-Bray – livres.....	555.24
Réseau de Transport de la capitale – contrat – autobus.....	102 548.12
Restaurant St-Hubert – caucus.....	105.04
Ronald Tardif – batterie.....	93.16
Scolart – fournitures.....	83.08
Services McKinnon – surveillance – parcs.....	1 069.04
Shaun Feeney – administration.....	223.65
Shirley Kiley – remboursement.....	16.70
Spécialiste du Stylo – fournitures et chaise pour Normand.....	741.22
Stephan Hamel – remboursement – pièces pour camion.....	18.88
Stephane Vachon – étui pour cellulaire.....	22.55
Steve Charbonneau – meubles pour salle de bain – centre.....	2 594.91
Transport L&R Martel – sable pour les travaux voiries.....	2 134.06
Tremblay Bois Mignault Lemy, avocats – projet – hydroélectrique.....	2 622.19
UZ Engineered Products – peinture pour chaussée et équipement.....	280.94
Usinage Chicoine Enr. – fabrication roue pour rouleau à gazon.....	475.00
Vaillancourt Robitaille, arpenteurs – honoraires professionnels.....	1 585.89
Ville de Saint-Raymond – quote-part – cour municipal.....	5 957.30
Vitrierie Lepage – miroirs – salles de bains au centre.....	886.07
Win-Zip – renouvel permis d’informatique.....	24.95
Wurth – fournitures et pièces pour inventaire.....	60.32
Zep Sales & Service of Canada – fournitures et équipements.....	448.89

117-06-10

TOTAL

517 293.68\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

118-06-10

CONSIDÉRANT QUE le régime de REER collectif instauré par la Municipalité de Shannon en 1997 ne prévoyait aucune couverture antérieure pour les employés (ées) permanents à l'époque de sa mise en œuvre ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite faire le rachat des années de travail de cinq employés déjà à l'emploi à cette date et encore actuellement à notre service ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite s'assurer une retraite de ses employés (ées) décente sans créer de pauvreté ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon inclut les modalités de ce programme de rachat dans la politique de gestion des employés.

Correction

« *QUE* l'application de ce programme, à l'égard de madame Dale Feeney, s'effectue pendant l'exercice financier 2010 ;

ET QUE l'application de ce programme, à l'égard de mesdames Germaine Pelletier et Elaine Neville et messieurs Normand Légaré et Pat Feeney, s'effectue pendant l'exercice financier 2011 et que des crédits budgétaires, à cette fin, y soient alloués. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

119-06-10

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Shannon par souci de devenir un employeur de choix veut instaurer un programme de primes de séparation lors du départ à la retraite de ses employées ;

EN CONSÉQUENCE,

119-06-10

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise la mise en place d'un programme de primes de séparation lors du départ à la retraite des employés (ées) ;

QUE la Municipalité de Shannon contribue à un montant équivalent d'une semaine de salaire en vigueur au moment de la retraite par année de service;

QUE ce montant soit versé dans le REER collectif avec l'Industrielle Alliance ;

ET QUE la Municipalité de Shannon inclut les modalités de ce programme dans la politique de gestion des employés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Lucie Laperle lève la séance ordinaire à 21h18.

Clive Kiley,
Maire

Dale Feeney,
Directrice Générale